

# Favoriser la protection contre les inondations

Les inondations sont favorisées par l'imperméabilisation des sols, l'artificialisation des cours d'eau... L'augmentation du volume et de la vitesse de ruissellement des eaux, la saturation des réseaux, la remontée de nappes sont autant de facteurs qui provoquent des catastrophes en milieu urbain.



© Tarnos



© Communauté de communes de Loches

Le risque d'inondation peut être accentué en milieu urbain par l'artificialisation des sols. Ainsi l'augmentation des débits de ruissellement des eaux, la saturation des réseaux, la remontée de nappes sont autant de facteurs qui, en milieu urbain, provoquent des catastrophes.

Ainsi, il est fondamental de préserver et valoriser :

## - Les espaces de divagation des cours d'eaux

Les milieux humides liés à un cours d'eau – prairies humides, anciens bras morts, anciennes gravières – peuvent constituer des zones d'expansion de crues. Leur présence réduit les débits à l'aval, allonge la durée des écoulements et permet de réguler les variations de niveaux du cours d'eau. La disparition des prairies, le drainage, le recalibrage des cours d'eau sont autant d'aménagements



De réservoirs tampons...



à une mosaïque de milieux

## ZOOM SUR LE PAYSAGE

L'urbanisation est l'un des facteurs de perturbation du cycle naturel de l'eau et des processus d'écoulement, d'infiltration, d'évapotranspiration.

Lorsque la flore est détruite, les capacités de régulation des eaux sont significativement amoindries. De la même manière, lorsqu'un milieu est drainé, asséché, les pertes de fonctionnalités sont très conséquentes. La réhabilitation du milieu peut alors prendre des années.

Pour autant, un milieu anciennement humide peut être réalimenté en eau et progressivement retrouver son fonctionnement.

qui provoquent l'accélération du transfert des eaux vers le cours d'eau.

## - La capacité de stockage des milieux humides

Les milieux humides jouent un rôle important d'infiltration ou de rétention. Ils participent au retard du pic de crue et temporisent l'écoulement des eaux en jouant un « rôle d'éponge ».

La capacité des milieux à contribuer à la réduction du risque inondation est conditionnée par leur surface, leur localisation et l'état de conservation. Maintenir ou restaurer ces milieux en espace urbain peut en être ainsi fondamental.

La prévention du risque inondation peut être **l'occasion de créer une mare, un étang, une frayère, etc.** Cette conception fait évoluer l'espace pour lui conférer la fonction de réservoir de biodiversité.

Il s'agit par exemple d'un choix sur la nature de la végétalisation, la localisation des différents espaces afin d'allier fonctionnement hydraulique, écologique et paysager.

© Atelier du Marais ; SAFEGE

# “ Risques d’inondation et urbanisation, vers la création de nouveaux réservoirs de biodiversité et de nouveaux paysages ”

## EN PRATIQUE

Pour préserver ces fonctionnalités, des initiatives fortes peuvent être engagées :

- Préserver durablement les milieux humides au travers du PPRI, ou des zonages de gestion des eaux pluviales
- Restaurer les fonctionnalités de milieux humides dégradés
- Aménager des milieux humides artificiels de stockage temporaire des eaux

## À DOL-DE-BRETAGNE (35)

### Avant le projet :

un cours d’eau endigué, des crues répétées, une perte d’identité et de visibilité du cours d’eau

### Objectif :

Aménager des bassins de gestion des crues dans une optique paysagère

### Après, parmi les milieux créés :

Le marais constitue une unité paysagère singulière : relief peu accidenté, sol noyé en permanence ou par intermittence.

Cette frayère prend la forme d’un réceptacle d’eau de 3 000 m<sup>2</sup>.

La dynamique hydraulique du réseau de mares est liée à la fois à la nappe phréatique affleurante et à la proximité du cours d’eau.



marais



mare

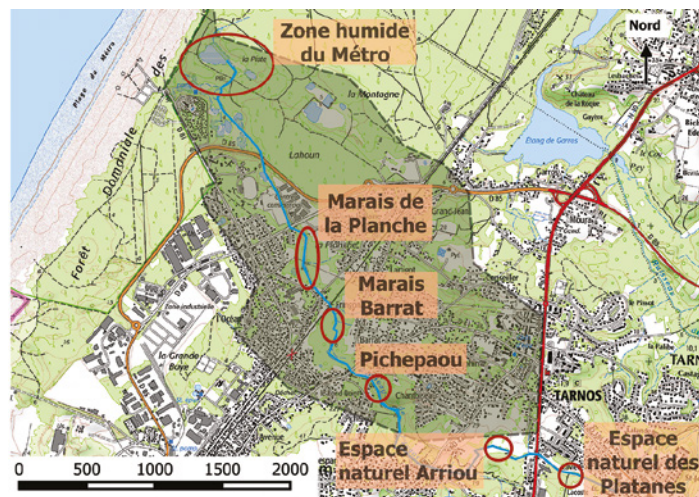
© Cerema (Pier Ouest) ; Atelier du Marais

## À TARNOS (64)

Le projet de Tarnos présente une triple dimension :

- la maîtrise foncière ;
- la protection réglementaire via le PPRI et/ou le PLU ;
- la gestion des eaux via le zonage d’assainissement pluvial.

Ce projet met en exergue la prise de conscience communale de la forte valeur ajoutée de la mise en réseau de milieux humides.



© IGN ; Cerema, (Dtec TV)

La spécificité du projet repose sur la connexion des milieux humides échelonnés le long du ruisseau de l’Aygas et le bon fonctionnement de l’exutoire, ici la zone humide du Métro.

“ L’intérêt premier de ces opérations est d’avoir dépassé la dimension purement technique de protection contre les inondations. ”

## À LOCHES (37)

Entre les communes de Loches et de Beaulieu-Lès-Loches, la vallée de l’Indre forme une vaste zone inondable d’environ 240 ha composée de prairies humides à usage agricole et de boisements essentiellement privés. Afin de préserver le fonctionnement hydraulique du milieu tout en permettant d’autres usages, l’ENS des Prairies du Roy fait l’objet d’un plan de gestion. Sur la base d’un diagnostic initial biologique, paysager, économique et social, ce plan conjugue plusieurs avantages et atouts :

- Restauration du milieu et gestion hydraulique (niveaux d’eau, ouvrages)
- Usage du site (animations nature, aménagement de chemins, aménités)
- Suivi de la biodiversité du site et de son fonctionnement hydraulique